



*Programme de réduction des gaz à effet de serre  
Un défi pour l'Europe et les opérateurs postaux publics*

## Foire aux Questions (FAQ)

Version finale au 18.09.2007

### **1. Quel est l'objectif du programme de réduction des gaz à effet de serre?**

Le programme a été lancé par le Groupe de Travail Environnement de PostEurop et son but est de faire participer le plus grand nombre possible de Membres de l'Association afin de contribuer à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> du secteur postal. En outre, les participants devraient pouvoir bénéficier des synergies résultant de l'échange de bonnes pratiques.

### **2. Quel est le résultat escompté du programme?**

Le résultat attendu est une *réduction moyenne de 10% des émissions de CO<sub>2</sub> parmi les participants au cours des cinq prochaines années*. Il s'agit là d'un objectif ambitieux que les opérateurs postaux espèrent pouvoir atteindre. Toutefois, l'objectif principal est la somme des différents objectifs individuels que se sont fixés les participants du programme.

### **3. A quoi les participants s'engagent-ils ?**

S'agissant d'une initiative **volontaire**, le programme de réduction de gaz à effet de serre n'a aucune nature contraignante. Tous les participants du programme sont libres de se fixer leurs propres objectifs (par ex. 2%, 10%, 15% etc.).

#### **4. Pourquoi les Membres de PostEurop doivent-ils participer au programme ?**

Le changement climatique est une des principales préoccupations des gouvernements, des entreprises et des individus. Le secteur postal, tout comme les autres secteurs de l'industrie, a un rôle à jouer en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre tels que le CO2.

Une réduction des émissions de CO2 a un impact positif dans divers domaines. Ce dernier est d'ordre :

- *économique*, de par la réduction de la consommation de carburant, d'énergie et de ressources ;
- *réglementaire*, de par l'anticipation de l'évolution de la réglementation environnementale
- *promotionnel* (image), de par la contribution à l'effort mondial contre le réchauffement climatique en responsabilisant les opérateurs postaux ;
- *scientifique*, de par l'encouragement à la Recherche et Développement et aux innovations technologiques ;
- *sociétal*, en démontrant la volonté des opérateurs postaux de s'engager sur les questions de responsabilité sociale et de répondre aux attentes des clients.

#### **5. Quels sont les participants ?**

Les participants sont à ce jour au nombre de 14 :

*Österreichische Post AG (Autriche), Deutsche Post World Net (Allemagne), De Post / La Poste (Belgique), Itella (Finlande), Groupe La Poste (France), Hellenic Post - ELTA (Grèce), Maltapost (Malte), Post Danmark (Danemark), Poste Italiane, (Italie), Posten AB (Suède), Posten Norge (Norvège), Royal Mail Group Ltd (Grande-Bretagne), Swiss Post (Suisse), TNT (Pays-Bas).*

Situation au 18 septembre 2007

#### **6. Quelle est la portée du programme ?**

Le programme porte sur les *transports, les bâtiments et les produits*. *Cependant, le calcul des émissions de CO2 ne concernera que les transports et les bâtiments*, soit tous les transports et tous les bâtiments qui utilisent les opérateurs postaux pour leurs activités directes.

Les opérateurs postaux européens qui ont déjà adhéré au Programme de Réduction des gaz à effet de serre (ou qui y adhèreront prochainement) occupent divers secteurs d'activité (Courrier, Colis, banque, logistique...), d'où la complexité de définir un périmètre commun à tous les participants pour la mesure des émissions de CO2.

- En matière de transport, les opérateurs postaux sont libres de choisir leur propre périmètre d'activité (notamment les activités de transport sous-traité) qui sera intégré au Programme, excluant toutefois :
  - les émissions de CO2 liées aux déplacements des employés vers leur lieu de travail
  - les émissions de CO2 liées aux voyages d'affaire
- En matière de construction, les bâtiments achetés et loués pour les activités des opérateurs postaux doivent tous deux être pris en compte
- Dans un premier temps, les émissions de CO2 seront prises en considération au niveau national. Les activités internationales seront prises en compte plus tard
- La compensation des émissions de CO2 ne rentre pas dans le champs du programme

- Le programme vise à réduire les émissions de dioxyde de carbone. Toute autre réduction d'autres gaz à effet de serre, tels que le méthane et le protoxyde d'azote, ne sera pas prise en compte dans les « réductions » du programme
- L'objectif est de définir les limites du programme de réduction des gaz à effet de serre conformément aux normes comptables.

## **7. L'objectif de réduction de 10% des émissions de CO2 est-il basé sur des chiffres normalisés ou absolus ?**

Les participants au programme reconnaissent que l'ensemble des émissions de CO2 est susceptible d'augmenter au fil du temps étant donné que certains participants connaissent une forte croissance de leur activité. Ainsi, PostEurop fera état de l'avancement de ce programme tant en termes normalisés (émissions de CO2/unité) afin de mesurer les gains d'efficacité qu'en termes absolus afin de refléter les différences au niveau des points de départ des membres participant au programme.

## **8. Quelle est l'année de référence ?**

L'année de référence, point de départ de la mesure du CO2, est **2007** pour les entreprises qui adhèrent au programme depuis le début.

Pour celles qui rejoignent le programme par la suite, l'année de référence sera l'année calendrier de l'adhésion.

## **9. Quel soutien reçoivent les participants ?**

Le Groupe de Travail Environnement fournira un ensemble d'outils, y compris une méthode de mesure des émissions de CO2 liées aux transport et aux bâtiments.

Un site Internet consacré au programme est en cours de développement. Outre les informations relatives au programme, ce site permettra également aux participants de disposer des outils, des bonnes pratiques, des analyses et des rapports d'activité (accès réservé aux participants).

## **10. Quels sont les coûts ?**

Aucun frais ne sera demandé aux participants. PostEurop couvre l'ensemble des frais du programme et fournit les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

## **11. Quel genre de contrôle sera opéré ?**

PostEurop ne contrôlera pas la véracité des chiffres communiqués par les Membres. L'objectif est d'encourager les participants à fournir les données de la manière la plus précise qui soit, selon leur capacité à le faire. Toutefois, les chiffres seront validés. Afin de valider automatiquement les chiffres communiqués par les participants, certains indicateurs seront inclus dans la base de données (chiffre d'affaire de l'entreprise, nombre d'employés, km, nombre de bâtiments, etc.)

## **12. La base de données est-elle confidentielle ?**

Tous les chiffres qui seront intégrés à la base de données CO2 resteront **strictement confidentiels** si les participants en expriment le souhait.